

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-099bis en date du 16 Juin 2021**  
**Autorisation de signature du protocole d'engagement portant sur le**  
**Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique**  
Annule et remplace n°2021-099 – Erreur matériel

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Les Mars, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 10/06/2021

|                                        |                |            |
|----------------------------------------|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 62 |                |            |
| Présents : 45                          | Votants : 52   | POUR : 52  |
| Pouvoirs : 7                           | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Absents excusés : 10                   | Exprimés : 52  |            |

**Présents :** MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. BERTHON à LE CORRE, SCARAMUCCIA à JAMME, SIMONET B à SIMONET V, GALINDO à VERDIER, VIRGOULAY à VENTENAT, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, PAYARD J à SIMON,

**Excusés :** MM. DESCLOUX, JOULOT, PERRIER F, D'HULSTER, BERGER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Jacqueline GRAVIÈRE

Rapporteur : Patrice MORANCAIS, Vice-président

Le Gouvernement propose aux collectivités une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

Le CRRTE propose une approche globale et cohérente des politiques publiques avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. Ce CRRTE a vocation à s'appuyer sur le projet de territoire de la Communauté de Communes.

Dans la perspective de la signature du CRRTE à l'horizon du 30 novembre 2021, les cosignataires s'engagent à travers un protocole d'engagement à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, des équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique doit permettre, aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés, de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210616-2021-099bis-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2021  
Date de réception préfecture : 29/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre le projet de territoire porté par la Communauté de Communes.

Le CRRTE pourra être régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale ...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

La mise au point du CRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, les députés et sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer le protocole d'engagement portant sur le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 juin 2021  
Pour copie conforme, le 29 juin 2021

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
**Patrice MORANÇAIS**

